

Droit et devoir de mémoire

Manuel d'éducation des jeunes
au génocide des Roms



Deuxième édition

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Droit et devoir de mémoire

Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms

Deuxième édition

Rédigé par Ellie Keen

Sous la direction de Rui Gomes



www.coe.int/youth/roma

DROIT ET DEVOIR DE MÉMOIRE

Un manuel pour l'éducation des jeunes au génocide des Roms (deuxième édition)

Les vues exprimées dans ce manuel ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe.

Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans l'autorisation écrite de la Division des Éditions (publishing@coe.int), Direction de la Communication, du Conseil de l'Europe

La reproduction du matériel de cette publication est autorisée uniquement à des fins pédagogiques non commerciales, et sous réserve que la source soit correctement citée.

Toute correspondance relative à cette publication doit être adressée au Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe :

Centre européen de la Jeunesse Strasbourg
30, rue Pierre de Coubertin
F- 67075 Strasbourg Cedex – France
youth@coe.int

© Conseil de l'Europe, 2021

Mise en page et conception :
Pedro Meca / SPDP, Conseil de l'Europe
Photos : Eukalyptus (Pixabay)

Imprimé en France

ISBN : 978-92-871-8792-5

Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements à toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à cette publication, que ce soit par leurs suggestions ou leurs observations, notamment :

- ▶ les participants à la réunion de consultation qui s'est tenue à Strasbourg en décembre 2013, pour leur précieuse contribution à l'élaboration de cet outil précieux pour les éducateurs et les organisations de jeunesse : Gerhard Baumgartner (Initiative autrichienne pour des outils pédagogiques sur le génocide des Roms) ; Nathan Chicheportiche (Union européenne des étudiants juifs) ; Maryana Borisova, Vicente Rodríguez Fernández, Alexandra Jach, Rebekah Ward (TernYpe, Réseau international des jeunes Roms) ; Angel Ivanov (Forum des jeunes Roms européens) ; Zuzana Brodilová (Kon-exe) ; Robert Sigel (Centre bavarois pour l'éducation civique) ; Simona Vannini (programme Pestalozzi) ; Dzafer Buzoli (Docba) ; Nicolae Radița (Comité ad hoc d'experts sur les questions Roms/CAHROM) ; Piotr Trojanski (Université de pédagogie de Cracovie) ; Felicia Waldman (délégation roumaine auprès de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, membre du Comité sur le génocide des Roms) ; Alina Onchis (fondation Ruhama) ;
- ▶ Zara Lavchyan pour s'être chargée, en tant que consultante, de la collecte d'informations pour le manuel auprès de différentes organisations et institutions ;
- ▶ Aurora Ailincăi, Ana Rozanova, Michael Guet (Équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général sur les questions relatives aux Roms, Conseil de l'Europe) ;
- ▶ Clémentine Trolong-Bailly, Robert Rustem (Forum européen des Roms et des Gens du voyage) ;
- ▶ les utilisateurs de la première édition, pour leurs retours et suggestions ;
- ▶ Nina Kapoor (Service de la Jeunesse, Conseil de l'Europe), pour son aide à la formulation du titre du manuel ;
- ▶ Mara Georgescu (Service de la Jeunesse, Conseil de l'Europe), pour la coordination du projet.

Nous nous sommes efforcés autant que possible de citer les sources des textes et les auteurs des activités que nous présentons dans ce manuel. Nous vous prions de bien vouloir excuser toute omission éventuelle, à laquelle nous ne manquerons pas de remédier dans la prochaine édition.

Plus qu'un droit

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe vise à offrir aux jeunes – filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes – les mêmes chances et expériences grâce auxquelles développer les connaissances, aptitudes et compétences indispensables pour jouer pleinement leur rôle dans tous les domaines de la société. Cette définition reconnaît que tous les jeunes ne bénéficient pas des mêmes chances, notamment parce que certains font l'objet de discrimination. La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe englobe par conséquent des mesures pour « prévenir et contrecarrer toutes les formes de racisme et de discrimination, sans distinction aucune », pour assurer aux jeunes la pleine jouissance des droits humains et de la dignité humaine et encourager leur engagement à cet égard. L'adoption du Plan d'action pour la jeunesse rom dans le cadre du programme d'activités du Conseil de l'Europe est une réponse politique et pratique à la nécessité de garantir à tous les jeunes, y compris les Roms, des chances égales en matière de participation.

Les jeunes Roms qui ont participé à l'élaboration du Plan d'action pour la jeunesse rom ont identifié *le renforcement de l'identité des jeunes Roms* comme la première priorité du plan. De leur point de vue, le travail sur l'identité est nécessaire aux fins de favoriser la création d'un environnement dans lequel « les jeunes Roms puissent grandir sans discrimination, en ayant foi en leurs perspectives d'avenir et en sachant apprécier à leur juste valeur leurs origines et appartenances culturelles plurielles en tant que jeunes, Roms, citoyens de leur pays et Européens actifs »¹.

Comprendre son histoire est un besoin primordial. Et ce besoin est naturellement plus fort dans le cas d'une communauté, celle des Roms en l'espèce, dont l'histoire est largement ignorée et passée sous silence par la « grande Histoire ». Le fait que les jeunes Roms reconnaissent qu'ils ont besoin de cette compréhension pour grandir en toute confiance en tant que jeunes Européens prouve que les identités ne doivent pas se construire en opposition à d'autres identités ou en guise de moyen de défense. Une communauté qui connaît son histoire est plus susceptible d'envisager l'avenir avec confiance. Plus important encore, la compréhension du sens de l'histoire est indispensable pour restaurer la dignité des victimes de violations massives des droits humains, mais aussi pour transformer ces victimes en acteurs de la lutte pour la défense de ces droits et de la dignité de chacun.

Les organisations et mouvements de jeunesse roms poursuivent activement leur travail sur la mémoire du génocide des Roms, notamment au moyen d'activités célébrant le 2 août en tant que Journée internationale de commémoration de l'Holocauste des Roms. Le Plan d'action pour la jeunesse rom se devait de prendre en considération les appels à la connaissance du génocide lancés par les jeunes Roms et non-Roms.

L'« éducation à la mémoire » est considérée comme un outil à la fois pour le renforcement de l'identité des jeunes Roms et pour la défense des droits humains et la lutte contre la discrimination. La propagation du discours de haine qui vise les Roms, en référence notamment

1. Plan d'action pour la jeunesse rom, présentation, Conseil de l'Europe, 2013

au génocide, pointe la nécessité d'outils éducatifs de ce type. Le discours de haine et les agressions verbales constituent une menace pour les valeurs et les principes fondamentaux de la démocratie et des droits humains, et sont inacceptables. La campagne de jeunesse du Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe a mis en évidence l'intense circulation de propos haineux visant les Roms. Le discours de haine et la persistance des actes de violence racistes et de la discrimination raciale, parfois dans une totale impunité, sont autant de preuves de l'importance de promouvoir aujourd'hui en Europe la mémoire du génocide des Roms.

Cette tâche est particulièrement ardue pour le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, que la tradition de travail avec des principes d'éducation non formelle ne prédispose pas à intervenir sur des questions d'histoire. D'autres secteurs du Conseil de l'Europe ont en la matière beaucoup plus d'expertise et de crédibilité, comme en témoigne la récente publication « *Histoires partagées. Pour une Europe sans clivages* ». Mais, le travail sur la mémoire, c'est bien plus qu'un enseignement de l'histoire. Tel qu'il est abordé dans l'éducation aux droits humains et dans l'éducation sur l'Holocauste, le travail de mémoire ne se limite pas à la transmission de connaissances sur le passé : il doit permettre de tirer les leçons du passé, afin d'éviter qu'il ne se répète. Et il s'agit aussi de redonner un sentiment de dignité et de justice aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés.

Cette ressource pédagogique, conçue pour être utilisée de façon indépendante, n'a pas pour objectif de se substituer au travail des historiens, au contraire : son objectif est de rendre l'histoire accessible, d'exposer sa complexité et de la relier à la réalité contemporaine afin de poursuivre l'objectif à long terme de la réalisation des droits humains pour tous. Ce manuel est donc à la disposition des enseignants ainsi que des ONG et des organisations de jeunesse, afin de leur permettre d'effectuer avec les jeunes un travail sur la mémoire du génocide des Roms.

Basé sur les principes de l'éducation aux droits humains, ce manuel propose une approche du travail sur la mémoire sur le modèle de *l'apprentissage sur, par et pour* les droits humains. Il contient des activités éducatives, des explications détaillées sur la manière de les préparer et de les mener, ainsi que des informations sur des événements de commémoration, et sur le génocide et sa pertinence pour la situation actuelle du peuple rom.

Ce manuel adopte également une approche clairement antiraciste et exprime la nécessité de la connaissance de l'histoire comme une étape nécessaire pour ne plus jamais vivre des tragédies telles que la seconde guerre mondiale. Mais, « si l'on est parvenu à le clarifier d'un point de vue sémantique, le concept de race reste profondément ancré dans les imaginaires, les structures et les pratiques politiques »². Il faudrait donc donner aux jeunes la possibilité de comprendre les conséquences du racisme et leur prévalence aujourd'hui afin que l'éradication du racisme puisse commencer. C'est sans nul doute une tâche qui incombe à l'éducation formelle et non formelle, mais aussi à l'éducation informelle.

Ce manuel constitue donc une modeste contribution à ce processus, qui, nous l'espérons, incitera d'autres à faire mieux et plus pour le présent et l'avenir des droits humains dans nos sociétés.

2. Alana Lentin et Gavan Titley, *The Crisis of Multiculturalism – Racism in a Neoliberal Age*, Zed Books, Londres, 2011.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
PLUS QU'UN DROIT	5
1. INTRODUCTION	9
1.1 Un génocide oublié	9
1.2 Au sujet du manuel	11
1.3 Terminologie	13
2. LE GÉNOCIDE DES ROMS	15
2.1 Un génocide européen	16
2.2 Informations clés	21
2.3 La résistance	31
2.4 Contexte historique	34
2.5 Après le génocide	40
3. LE NÉCESSAIRE PROCESSUS DE MÉMOIRE	43
3.1 Qu'est-ce que la mémoire ?	43
3.2 Pourquoi ce processus de mémoire est-il nécessaire ?	43
3.3 Comment faire ce travail de mémoire ?	46
4. UN PROBLÈME DE DROITS HUMAINS	49
4.1 Les droits humains, c'est quoi ?	49
4.2 Les droits humains et l'Holocauste	50
4.3 Les droits humains et la loi	55
4.4 Le génocide	57
5. CONSEILS AUX ÉDUCATEURS	59
5.1 À garder à l'esprit avant de commencer	60
5.2 Planifier vos activités	62
5.3 Le groupe comme point de départ	63
5.4 Encourager l'action	66
5.5 L'animation	67
6. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	69
6.1 Que s'est-il passé ?	69
6.2 Pourquoi cela s'est-il produit ?	78
6.3 Pourquoi était-ce condamnable ?	83
6.4 Quel est le lien avec ce qui se passe aujourd'hui ?	87
6.5 Que pouvons-nous faire ?	94
7. LE CONSEIL DE L'EUROPE, ÉDUCATION ET MÉMOIRE DU GÉNOCIDE DES ROMS	101
ANNEXE 1 : DOCUMENTS SUR LES DROITS HUMAINS	105
Déclaration universelle des droits de l'homme (résumé)	105
Convention européenne des droits de l'homme (résumé)	106

ANNEXE 2 : TÉMOIGNAGES **109**

Ilona Lendvai – déportée avec sa famille au camp Csillagerőd	109
Anuța Branzan – déportée avec sa famille en Transnistrie	111
Maria Peter – déportée à Auschwitz	112

ANNEXE 3 : RECONNAISSANCE ET COMMÉMORATIONS DU GÉNOCIDE DANS LES PAYS EUROPÉENS **115**

ANNEXE 4 : LIENS VERS DES RESSOURCES EN LIGNE **123**

Ressources générales sur le génocide des Roms	123
Ressources générales sur l'histoire / la culture/ la langue des Roms, etc.	124
Droits humains	124

Note terminologique

Dans l'ensemble de cette publication, le terme « Rom » désigne les Roms, les Sinti (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes ».

Le terme « Rom » est aussi employé pour désigner une personne d'origine rom.

Il est recommandé, en français, d'utiliser l'adjectif « rom » qui s'accorde en nombre, mais pas en genre : le peuple rom, des femmes roms, l'histoire rom, etc.

Note sur la deuxième édition

Par rapport à la version originale, cette deuxième édition du manuel intègre quelques légères révisions. Depuis sa première publication (en anglais, sous le titre « *Right to remember* ») en 2014, le manuel a été massivement utilisé par des groupes de jeunes roms et non roms. Les retours, certes largement positifs, ont inévitablement été accompagnés de quelques suggestions de clarification, de modification ou d'inclusion de matériel supplémentaire. Certains groupes ou individus travaillant sur le génocide des Roms ont également eu l'amabilité de répondre à un appel à commentaires sur la publication.

Autant que faire se peut, nous nous sommes efforcés de prendre en compte ces commentaires sans toutefois modifier les objectifs généraux du manuel et sa teneur, et sans trop augmenter sa longueur. Nous sommes conscients qu'une publication qui se veut concise sur un sujet aussi complexe impliquera forcément certains compromis et sera forcément incomplète à certains égards. Il se peut aussi qu'elle fasse naître des controverses. Cela étant, notre objectif premier était de présenter le génocide à un public qui en ignorait largement les pires facettes, de stimuler le débat et d'inciter les jeunes à approfondir le sujet. Les réactions des groupes de jeunes nous ont confirmé que, de ce point de vue, la publication avait atteint son objectif. Nous espérons que la deuxième édition sera tout autant couronnée de succès.

Les principaux changements apportés concernent les chapitres d'introduction, où des précisions sur le génocide ont été ajoutées. Dans la mesure du possible, les informations relatives à la reconnaissance du génocide et aux événements commémoratifs ont été actualisées.



1. Introduction



Novembre 1942 : c'est le début du pogrom contre les juifs et les Tsiganes ; ils sont abattus en masse lors d'exécutions de rue... Il fait froid et les femmes tsiganes pleurent bruyamment. Elles portent tout ce qu'elles possèdent sur le dos, y compris des édredons ; mais tout cela leur sera enlevé plus tard... On les emmène à la gare pour les charger dans des wagons de marchandises, qui sont scellés et conduits dans des gares au-delà de Chelm, à Sobibor, où ils sont brûlés dans les fours.

B. Stawska, survivant du camp, décrivant le transport des Roms vers Sobibor (Fickowski, The Gypsies in Poland. History and Customs)

1.1 Un génocide oublié

On a beaucoup écrit sur l'importance de l'éducation à l'Holocauste. De nombreux manuels et des ressources éducatives diverses sont consacrés à cette question. Cependant, rares sont ceux qui traitent spécifiquement des populations roms et des exécutions systématiques dont elles ont fait l'objet. Et, lorsqu'il est fait mention des victimes roms, il ne s'agit généralement que de remarques secondaires : les Roms sont considérés comme figurant parmi « les autres groupes » ayant enduré des souffrances.



Le génocide des Sinti et des Roms a le même motif raciste et a été perpétré par les nazis avec la même résolution et la même volonté planifiée d'extermination définitive des juifs. Ces populations ont été exterminées dans toute l'aire d'influence du national-socialisme, systématiquement, par famille, du bébé au vieillard.

Roman Herzog, Président de la République fédérale d'Allemagne, 16 mars 1997

Les Roms n'étaient pas « un groupe de plus » : ils formaient l'un des principaux groupes ciblés par les nazis aux fins d'une extermination totale. Mais il est difficile de savoir combien d'entre eux ont été éliminés. Au début de la guerre, la population rom en Europe était estimée à environ un million d'individus. À la fin de la guerre, on estime qu'il n'en restait plus que 20 à 30 %. Il semblerait donc que 80 % des Roms aient été tués, soit au moins un demi-million d'individus.



Dans le ghetto [Łódź], les Roms étaient confinés dans un *Zigeunerlager* (camp des Tsiganes), séparé du reste du ghetto par des fils barbelés. Les conditions de vie y étaient encore plus misérables. Fin 1941, en quelques semaines, environ 700 Roms – principalement des enfants – y sont morts d'une maladie épidémique infectieuse.

www.romasinti.eu

Selon les pays, le processus d'extermination a été mis en œuvre de façon plus ou moins systématique. Dans certains pays, il ne restait presque plus de Roms à la fin de la guerre. Dans d'autres, où une partie de la population rom a survécu, la plupart auraient passé les années de guerre dans des camps de travail, en exil forcé ou dans la clandestinité. Beaucoup ont probablement été témoins de massacres massifs, souvent dans leur famille la plus proche.

Pendant la guerre, pour un Rom, « survivre » se résumait à vivre dans le dénuement le plus total, avec le spectre de la famine ou de la maladie, et habité par la crainte constante de la mort.

Le génocide des Roms est une histoire européenne. Sur l'ensemble du continent, pendant toute la période de la seconde guerre mondiale, les Roms ont été pointés du doigt, persécutés et exécutés pour la simple raison qu'ils étaient roms. Des familles entières ont été raflées, arrachées à leurs maisons, rassemblées dans des zones isolées ou des camps, menacées, battues, mutilées, affamées ; puis, en masse, délibérément tuées. Les victimes étaient des parents, des grands-parents, des tantes, des oncles et des cousins, des nourrissons, des bambins et des adolescents : personne n'était trop jeune ou trop vieux.



Quand je suis entré [dans l'hôpital du camp], les enfants pleuraient et imploraient : « Docteur, donnez-nous du pain, donnez-nous du sucre... » Pour moi, ce furent les moments les plus difficiles que j'ai vécus dans le camp. Pas les coups, pas les interrogatoires... mais les pleurs de ces enfants.

Dr Frantisek Janouch, prisonnier tchèque employé comme médecin dans le camp des Tsiganes d'Auschwitz-Berkenau

Aujourd'hui, malgré les fréquents appels à la « mémoire » de l'Holocauste, le drame qu'ont vécu les Roms est pratiquement oublié. En vérité, il n'a jamais été pleinement reconnu. En témoigne l'ignorance presque totale qui prévaut : la majorité des jeunes en Europe semble ignorer les crimes et les souffrances terribles que le peuple rom a endurés.

Quand on parle de l'Holocauste, aucune attention n'est prêtée au génocide des Roms ; c'est un déséquilibre auquel il convient de remédier, et ce pour nombre de raisons importantes. Certaines de ces raisons sont liées à l'histoire et à la gravité extrême des crimes commis contre le peuple rom ; d'autres sont liées à la nécessité pour toute victime de savoir que les crimes commis contre elle sont reconnus – et réparés ; et d'autres raisons enfin sont liées à la façon dont la majorité de la population non rom continue à considérer et à traiter les représentants de cette communauté aujourd'hui.

Pour les Roms, pas d'oubli. Ces crimes n'ont jamais bénéficié d'une pleine reconnaissance, leur importance et leur impact sur les populations roms n'ont fait l'objet d'aucune prise en compte et la manière dont la société se comporte envers cette minorité n'a jamais été reconsidérée. En réalité, à bien des égards, le comportement de la population non rom aujourd'hui rappelle et répète certains des schémas qui ont permis que ces crimes soient commis.

Ce manuel entend remédier à cette situation.



Je me promenais dans le camp, essayant de m'occuper. Alors, j'ai marché jusqu'aux barbelés, du côté du crématorium. J'y ai vu une longue file de gens qui se dirigeaient vers le crématorium... À ce moment, je n'ai pas compris ce que je voyais : il y avait des cadavres saupoudrés de soude blanche, tous étaient mélangés. J'étais alors une enfant, incapable de comprendre ce que je voyais. Plus tard, vers vingt ans, cette scène m'est revenue en cauchemar... À l'époque, je ne me rendais pas compte de toutes les horreurs auxquelles j'assistais.

Else Baker a été déportée à Auschwitz alors qu'elle était enfant en mai 1944. Sa mère était à moitié rom.

1.2 Au sujet du manuel

Ce manuel a été conçu pour être utilisé de façon indépendante par ceux qui souhaitent promouvoir une compréhension plus approfondie et une meilleure prise de conscience du génocide des Roms. Il se destine principalement aux travailleurs de jeunesse qui interviennent dans des contextes non formels, mais il sera également utile à tous les acteurs de l'éducation, y compris dans le secteur formel. Les activités proposées dans la dernière section s'adressent à un public cible de jeunes entre 15 et 30 ans.

Un tremplin pour l'apprentissage et l'action

Le manuel n'ambitionne pas de livrer un récit historique complet du génocide des Roms. Certes, les informations présentées sont basées sur des sources et des recherches historiques généralement reconnues. Mais les données de terrain restent peu nombreuses, et certaines peuvent être contestées ou faire l'objet d'interprétations diverses. En travaillant sur ce sujet, n'oubliez pas que le génocide des Roms est un sujet qui n'a pas encore été étudié autant en profondeur que l'Holocauste juif ; certains faits ou questions sont encore controversés, et le sujet est très sensible.

Plus important encore peut-être, il convient de préciser que, pour des raisons d'espace et afin de rendre le manuel facilement utilisable et compréhensible, le tableau présenté a été simplifié. Un grand nombre de faits ont dû être écartés, notamment compte tenu de la diversité des pratiques et des circonstances.

Par conséquent, le tableau présenté est général, avec pour objectif de susciter des idées et des questions, et d'encourager la recherche et l'action de la part de différents groupes de jeunes. Nous espérons que vous inciterez ceux avec qui vous travaillez à explorer le sujet plus en profondeur, en apportant des détails concernant votre pays ou votre région. Il existe de nombreuses façons de le faire : certaines sont décrites au chapitre 6. Vous trouverez également une liste de liens et de ressources dans les annexes.

N'oubliez pas que l'objectif principal de ce manuel est d'induire des changements de comportement et d'attitude. Utilisez-le comme un tremplin pour l'action : aidez le groupe non seulement à découvrir des réalités historiques, mais aussi à s'en servir pour construire un avenir meilleur.

Vue d'ensemble des chapitres

- ▶ **Chapitre 1, Introduction**
- ▶ **Chapitre 2, Le génocide des Roms.** Ce chapitre apporte des informations de référence sur le génocide. Étant donné l'espace disponible dans une telle publication, l'information est nécessairement sélective ; elle ne couvre pas l'ensemble des crimes commis, ni tous les aspects de leur impact sur les victimes. Les citations qui émaillent la publication et les témoignages personnels inclus à la fin (page 109) apportent un complément d'information.
- ▶ **Chapitre 3, Le nécessaire processus de mémoire.** Ce chapitre examine l'objectif – et l'importance – d'un travail de mémoire concernant le génocide des Roms, pour le peuple rom mais aussi pour la société dans son ensemble. Les questions soulevées dans ce chapitre sont au moins aussi importantes que les « faits » concernant le génocide lui-même : un travail efficace sur ce sujet doit être plus qu'une simple leçon d'histoire.



Les pratiques et les activités d'enseignement et d'apprentissage devraient respecter et promouvoir les valeurs et les principes concernant la démocratie et les droits de l'homme.

Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

- ▶ **Chapitre 4, Un problème de droits humains.** Ce chapitre fournit des informations générales sur les droits humains, en les reliant à la fois au génocide et à la manière dont la communauté rom est aujourd'hui traitée sur le continent européen. Les droits humains sont importants car ils offrent un ensemble de normes communes à la société. Leur intégration dans les activités destinées aux jeunes aidera ceux-ci à appréhender les terribles événements de l'Holocauste selon des normes universelles établies et leur fournira des points de référence importants concernant ce qui se passe aujourd'hui.
- ▶ **Chapitre 5, Conseils aux éducateurs.** Ce chapitre propose quelques directives pratiques pour la mise en œuvre d'un travail éducatif sur ce sujet. Il présente une approche du travail avec les jeunes qui devrait aider à les sensibiliser au génocide, mais qui devrait aussi leur permettre d'appréhender sa pertinence historique pour eux-mêmes et pour aujourd'hui. Idéalement, un tel travail devrait inciter les participants à mettre en pratique les enseignements tirés.
- ▶ **Chapitre 6, Activités éducatives.** Ce chapitre présente une sélection d'activités qui peuvent être utilisées avec les jeunes pour explorer les questions relatives au génocide. Ces activités présentées de façon schématique sont susceptibles d'être grandement améliorées si elles sont complétées par du matériel tiré des chapitres qui précèdent.
- ▶ **Le chapitre 7 et les annexes** proposent des ressources supplémentaires à utiliser en appui des activités, notamment quelques témoignages de survivants roms de l'Holocauste, des versions abrégées de documents clés sur les droits humains et un certain nombre de liens vers des ressources en ligne très utiles.

Bien qu'il puisse être tentant pour les éducateurs de passer directement aux activités, nous les encourageons vivement à consulter les autres chapitres ! Ceux-ci contiennent des informations et des

réflexions qui les aideront à décider de l'approche la plus appropriée pour leur groupe. La plupart des réflexions peuvent également être utilement partagées avec les participants.

1.3 Terminologie

Roms / Tsiganes / Gens du voyage

Le terme « Tsiganes » est traditionnellement utilisé par la population « non tzigane » pour désigner un certain nombre de communautés différentes, notamment les Roms, les Sinti, les Kale et les groupes apparentés en Europe, tels que les Gens du voyage. Bien que très peu de communautés « tsiganes » s'identifient comme telles en utilisant ce terme, sa signification est d'une manière générale fortement méprisante et assortie de connotations presque exclusivement négatives.



La question tzigane est pour nous aujourd'hui avant tout une question raciale. L'État national-socialiste devra donc régler la question tzigane comme il a réglé la question juive. Et c'est ce que nous avons commencé à faire...

Adam Wurth, Unité de recherche sur l'hygiène raciale au ministère de la Santé nazi

C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe évite d'utiliser le terme « Tsiganes » et désigne tous ces groupes par le terme « Roms » ; et telle est la terminologie employée dans l'ensemble de ce manuel. Cependant, les références aux « Tsiganes » dans les documents officiels ou dans les citations ont été conservées afin de rendre compte de la connotation (souvent négative) recherchée par les auteurs de ces citations.

Ainsi l'« antitsiganisme » désigne-t-il le racisme contre les personnes appartenant à des communautés roms (dans le sens précité). Le concept s'adresse, par ailleurs, non pas aux Roms mais à la majorité et doit donc être d'emblée compréhensible par les non-Roms. Il a donc été inclus dans la *Recommandation de politique générale (n° 13) de l'ECRI concernant la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms*.



L'antitsiganisme est une forme spécifique de racisme, une idéologie basée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel [...] alimenté par une discrimination historique.

Valeriu Nicolae, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms

Génocide des Roms / Holocauste des Roms

Depuis la première édition de ce manuel, le Conseil de l'Europe a modifié l'utilisation de cette terminologie. Aujourd'hui, les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés par le Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux de l'Organisation dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sinti/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ;

c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; et, d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage », ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

Le mot « holocauste » vient des mots grecs *holos* (entier) et *kaustos* (brûlé) ; il a été employé pendant de nombreux siècles pour désigner les massacres de populations à grande échelle. Depuis les années 1960, « l'Holocauste » est utilisé pour désigner les massacres de masse de l'époque nazie, et souvent, de façon exclusive, l'extermination des juifs. Ce manuel utilise ce terme pour désigner toutes les victimes, y compris les Roms, qui ont été délibérément prises pour cible et assassinées par le régime nazi ou par des collaborateurs nazis.

Le terme « génocide » est relativement récent et, tout au long de ce manuel, il est utilisé de manière presque interchangeable avec « Holocauste ». La Résolution n° 96 (I) de l'Assemblée générale des Nations Unies le définit en ces termes : « le génocide est le refus du droit à l'existence à des groupes humains entiers, par opposition à l'homicide, qui est le refus du droit à l'existence à un individu ».



« [Les accusés] se livrèrent à l'extermination préméditée et systématique de groupes raciaux et nationaux parmi la population civile de certains territoires occupés, afin de détruire des races ou classes déterminées de population et de groupes nationaux, raciaux ou religieux, particulièrement les juifs, les Polonais, les Tziganes, et d'autres. »

Chef d'accusation n° 3 des dirigeants nazis au procès de Nuremberg

La définition juridique du crime de génocide est donnée par l'article II de la Convention des Nations Unies de 1948 pour la prévention et la répression du génocide (voir page 57 pour cette définition).

Certains commentateurs emploient des termes roms pour désigner les tentatives nazies d'extermination des populations roms pendant la seconde guerre mondiale – en particulier, *Porrajmos* ou *Pharrajimos* (« dévorer » ou « détruire »), *Samudaripen* (massacre) et *Kalí Traš* (peur noire). Le choix de l'un ou l'autre de ces termes pour désigner ces événements dépend des groupes de Roms, et il n'y a pas de consensus, même parmi les communautés roms, sur le terme le plus approprié. Vous devrez donc vous renseigner sur le terme privilégié par les groupes roms de votre pays ou par vos propres participants.



Des jeunes femmes employées par la *Wehrmacht* comme sténographes, des employés de l'OT, des étudiants du conservatoire et d'autres personnes menant une vie stable, honnête et travailleuse pendant de longues années se sont soudain retrouvés enfermés dans un camp de concentration, les cheveux rasés, leur numéro de prisonnier tatoué sur la peau et revêtus d'un uniforme rayé bleu et blanc. Mais ce n'est pas tout : la folie continuait à se répandre dans d'autres cercles. Des centaines de soldats ont été amenés directement du front, ignorant eux-mêmes qu'ils étaient métis, contraints de quitter leurs uniformes, puis conduits dans les camps de concentration, uniquement parce qu'ils avaient 12 % de sang gitan, parfois moins...

D'après les mémoires du Rottenfuhrer SS Pery Broad, fonctionnaire du camp de la Gestapo à Auschwitz



2. Le génocide des Roms

Concernant l'extermination des formes de vie antisociales, le Dr Goebbels estime qu'il faudrait tout simplement éliminer les juifs et les Tsiganes.

Otto Thierack, ministre de la Justice du Reich

Tel était le souhait du tout puissant *Reichsführer* Adolf Hitler : faire disparaître les Tsiganes de la surface de la terre.

Officier SS Pery Broad, Division politique d'Auschwitz

Nous avons constaté que les Roms sont un peuple d'origine ethnique totalement primitif, que le retard mental rend incapables d'une réelle adaptation sociale... La question tzigane ne pourra être résolue que lorsque... la reproduction de cette population de sang-mêlé sera définitivement stoppée.

Dr Ritter, Institut de recherche sur l'hygiène raciale

Tous les Tsiganes devraient être traités comme des malades héréditaires ; la seule solution est l'extermination. L'objectif devrait donc être l'élimination sans hésitation de cet élément défectueux de la population.

Johannes Behrendt, Bureau de l'hygiène raciale

... outre les juifs, seuls les Tsiganes appartiennent à des races impures en Europe...

Lois de Nuremberg de 1935

La solution finale, telle que formulée par Himmler dans son Ordonnance du 8 décembre 1938 « pour une solution de la question tzigane sur une base raciale », signifiait que les préparatifs allaient commencer en vue de l'extermination complète des Sinti et des Roms.

Livre du souvenir d'Auschwitz

2.1 Un génocide européen

Il y a eu des génocides dans l'histoire et certains génocides ont été perpétrés par les Européens. La colonisation des Amériques et du continent africain, ainsi que d'autres parties du monde, a souvent impliqué l'élimination massive de peuples autochtones par les puissances européennes. Même après l'Holocauste, alors que le monde était censé avoir « tiré les leçons » de cette horreur, les génocides se sont poursuivis, souvent avec l'aide ou la collaboration active des gouvernements européens.

Cependant, certains aspects des génocides nazis les distinguent d'autres génocides perpétrés par des pays européens. Le premier de ces aspects est l'utilisation de technologies plus avancées et la mise en œuvre d'une approche très systématique, tant pour les rafles des populations ciblées que pour leur élimination. L'utilisation des chambres à gaz en est peut-être l'exemple le plus flagrant – bien que le gaz ait été utilisé comme arme de guerre avant même la seconde guerre mondiale.

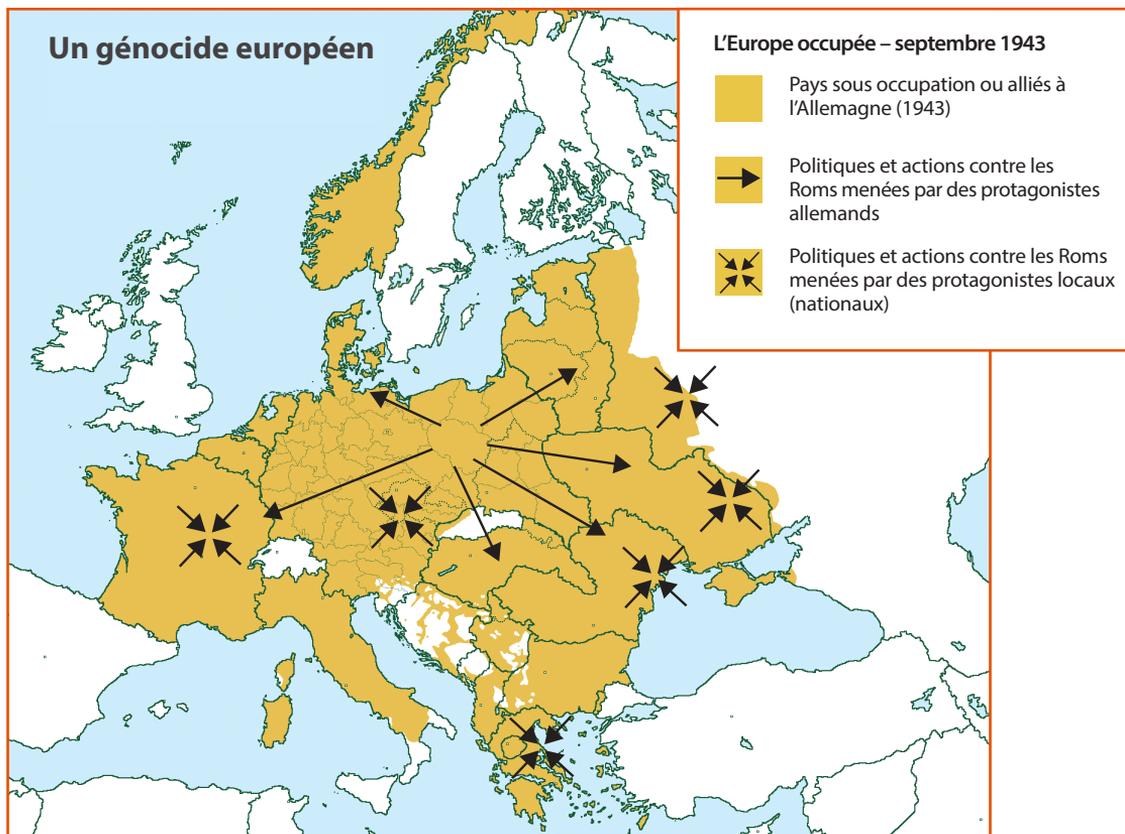
La deuxième caractéristique est qu'il s'agit du premier génocide de masse perpétré simultanément par plusieurs puissances européennes à l'intérieur des frontières du continent ; et, dans chacune de ces puissances, la population cible était la même – ou était perçue comme telle. Il s'agissait d'un génocide à la fois interne à l'Europe et, dans de nombreux cas, interne à chacun des pays qui y a participé.

Ce point mérite peut-être une explication. L'Holocauste est souvent considéré comme un génocide unique, perpétré sur une grande partie du continent européen par les nazis. Dans des pays autres que l'Allemagne, la responsabilité de tous les crimes commis dans la région est souvent imputée au régime nazi en tant que « puissance extérieure ». Mais, s'il est vrai que la directive initiale a été émise par le gouvernement allemand, les pays qui ont pris part au génocide ont tous coopéré à cette politique à des degrés divers. Sans leur coopération, le génocide aurait été très difficile, voire impossible, à mettre en œuvre.



Sur la route vers la Transnistrie, nous avons été battus, [mais] les gendarmes roumains s'acharnaient moins sur nous. En revanche, lorsque nous avons traversé la Bessarabie, tout le monde nous est tombé dessus. Antonescu haïssait les Tsiganes. C'est lui qui nous haïssait et nous a fait du mal. Lorsque nous sommes arrivés là-bas, ils se sont moqués de nous et nous ont affectés à des tâches pénibles. Nous devons trimer comme des bêtes et ils nous ont gardés là-bas pendant deux ans sans nous épargner la moindre souffrance.

Vasile Ioniță, Rom roumain



Cette carte schématisique nous rappelle qu'il y a eu des contributions internes et externes au génocide dans les pays européens. Les zones géographiques identifiées ne le sont qu'à titre indicatif.

Des spécificités dans chaque pays

Dans certains des pays sous occupation ou dans les pays alliés à l'Allemagne, les exécutions étaient le plus souvent perpétrées par des fonctionnaires allemands. Cela est particulièrement vrai en Pologne, par exemple, où un grand nombre de Roms ont été tués dans les camps de la mort administrés par les nazis. Cela a aussi été le cas dans d'autres pays comme les États baltes et l'ancienne Union soviétique, où les troupes spéciales allemandes – les *Einsatzgruppen* – parcouraient le pays pour rafler les juifs et les Roms et les abattre sur place ou les gazer dans des fourgons.

Cependant, même dans ces cas, comme l'indique l'extrait sur la Crimée (encadré ci-dessous), la coopération des fonctionnaires locaux était nécessaire pour l'identification et la rafle des victimes. Ce processus était très brutal ; les victimes étaient souvent détenues par des gardes locaux en attendant d'être exécutées par des fonctionnaires nazis.

Victimes roms en Crimée

L'identification et l'enregistrement des populations roms [en Crimée] ont été entrepris à l'initiative et sur ordre des bureaux des *Feldkommandants*, qui ont donné des ordres aux chefs de district, qui les ont ensuite transmis aux chefs de village. Les documents [d'archives] témoignent de la large participation de l'administration locale... à l'enregistrement et à la rafle des Roms. L'extermination effective des Roms était du ressort des détachements de l'*Einsatzgruppe D* et des sous-unités de la *Feldgendarmarie*....

En mars 1942, la gendarmerie allemande du village d'Abakly-Toma, dans le district de Dzhankoi, a ordonné au chef du conseil municipal rural, à son adjoint et au secrétaire de dresser la liste des soixante Roms qui vivaient dans le village. Le 28 mars, lorsqu'un camion à gaz est arrivé au village, les fonctionnaires locaux ont aidé à rassembler les Roms et à les charger dans le camion. Plus tard, les enquêteurs ont établi que les Roms avaient été gazés et leurs corps jetés dans la nature dans la partie nord-est de Dzhankoi.

Mikhail Tyaglyy, « The role and attitudes of the local population in Ukraine to the Nazi anti-Roma genocidal politics, 1941-1944 (Crimean case) »

En mai 1944, des fouilles près de Dzhankoi ont permis d'exhumer environ 200 victimes roms gazées lors du massacre de 1942.

On peut se demander s'il existe réellement une différence entre le fait de commettre un meurtre et le fait de livrer quelqu'un pour son exécution. Dans de nombreux camps de détention et de travail, les conditions étaient si inhumaines qu'un grand nombre de Roms sont tombés malades, ont souffert de malnutrition et de maladies ou ont été battus et maltraités, ce qui a souvent entraîné leur mort. Il existait des camps, sous quelque forme que ce soit, dans presque tous les pays occupés ou alliés, et certains rôles étaient remplis par des fonctionnaires locaux.

Dans certains pays « pro-nazis », les politiques génocidaires ont été mises en œuvre plus directement par des troupes ou des unités militaires locales. Ce fut notamment le cas en Hongrie après 1944 et en République tchèque. Ce fut également le cas en Croatie et en Roumanie, où le génocide a été presque entièrement orchestré au niveau national. En ce temps, les frontières et les pays évoluaient rapidement, et il est même arrivé que des pays alliés se livrent à des rafles de victimes hors de leur territoire officiel (les Roms ukrainiens dans la partie du territoire transnistrien qu'avait occupée la Roumanie, par exemple).

La Transnistrie elle-même a été utilisée par les autorités roumaines comme lieu de déportation d'un grand nombre de Roms roumains. En 1942, le dirigeant roumain Ion Antonescu a donné l'ordre de déporter en Transnistrie « tous les Tsiganes nomades » des camps situés sur le territoire roumain. Cet ordre a ensuite été étendu aux Roms sédentaires. Au total, plus de 25 000 Roms ont été déportés en Transnistrie où ils ont vécu dans des conditions extrêmement rudes, souvent sans ration alimentaire. Les maladies étaient courantes et on estime qu'environ 11 000 d'entre eux sont morts de faim, de froid ou de maladie.

Certains « chercheurs » roumains ont fait appel à Robert Ritter, le cerveau de la tragédie des Roms dans l'Allemagne nazie. L'un de ces chercheurs a écrit :

« Les Tsiganes nomades et semi-nomades seront internés dans des camps de travaux forcés. Là, leurs vêtements seront changés, leurs barbes et leurs cheveux rasés, leurs corps stérilisés [...]. Le coût de leur entretien sera couvert par le fruit de leur propre travail. Après une génération, nous en serons débarrassés. Nous pourrions alors introduire à leur place des Roumains de souche originaires de Roumanie ou de l'étranger, en mesure de fournir un travail commandé ou plus créatif. Les Tsiganes sédentaires seront stérilisés à domicile [...]. Ainsi, la périphérie de nos villes et villages ne sera plus un nid à microbes, mais un rempart ethnique utile à notre nation. »

Traduit de Făcăoaru, Gheorghe (1941) Câteva date în jurul familiei si statului biopolitic, București). Extrait de la fiche « Déportation depuis la Roumanie », <https://rm.coe.int/deportations-depuis-la-roumanie-fiches-d-information-sur-l-histoire-de/16808b1c28>

En Croatie, le génocide a également été mis en œuvre par la population locale sous la conduite du gouvernement national, sans la participation active des Allemands. Le régime fasciste des Oustachis a adopté une série de lois raciales contre les juifs et les Roms, et les unités oustachis ont mené des campagnes de rafle brutales. Parmi les victimes figuraient des Serbes, des catholiques, des musulmans et des opposants politiques, ainsi que des juifs et des Roms. Les Oustachis ont également établi un certain nombre de camps de concentration, dont le plus grand était Jasenovac, dans lequel environ 26 000 Roms auraient été exécutés.

Camp de Jasenovac (Croatie)

Les arrestations de groupes de Roms ont débuté en juillet 1941, tandis que les arrestations massives de Roms, dans tout l'État indépendant de Croatie, ont commencé le 20 mai 1942. Les Roms ont été pour la plupart transportés en groupes au camp de Jasenovac, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter avec eux. Les documents n'indiquaient pas les noms des victimes, mais seulement le nombre de personnes ou le wagon de marchandises dans lequel ils étaient transportés.

En juillet 1942, arrivés dans le camp en nombre considérable, les Roms ont été séparés en deux groupes. Les plus âgés (hommes et femmes) et les enfants ont été séparés des jeunes hommes et immédiatement envoyés à Donja Gradina pour y être exterminés. Les hommes les plus jeunes ont été parqués dans le camp III C, installé en plein air sur le site du camp III (briqueterie). Beaucoup sont morts de faim, de soif, d'épuisement et de violences physiques. Certains ont été hébergés dans ce qu'on appelle le camp des Tsiganes, dans le village d'Uštica, dans les maisons abandonnées de familles serbes assassinées...

Presque aucun des Roms entrés dans le camp, quel que soit son âge ou son sexe, n'a survécu.

Site commémoratif de Jasenovac (www.jusp-jasenovac.hr)